

De l'art technique

Autor(en): **Stauffer, Gil**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1984)**

Heft 718

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

De l'art technique

Je pense que la majeure part de l'œuvre de Picasso n'est qu'une foutaise pour snobs irrécupérables. Concorde, en revanche, est un très bel avion. Une machine superbe qu'il était utile et nécessaire de construire.

De construire. *Mais pas de faire voler.*

J'entends: de concevoir, de construire, d'essayer, de faire voler quelques centaines d'heures, en transportant gratuitement tous ceux qui l'ont construit.

Il était ensuite nécessaire et utile de le ripoliner. *Et de le mettre définitivement au musée.*

Parce que Concorde est, et ne devrait être, qu'une œuvre d'art. Une démonstration de capacités et une démonstration de capacité de renoncement. Une étape, non pas un but. Un essai. Un défi à relever et non pas un outil (d'ailleurs, en tant

qu'outil, Concorde est une pure imbécillité doublée d'une ânerie commerciale).

* * *

L'énergie nucléaire est un domaine qu'il était utile et nécessaire d'explorer. Et d'exploiter.

Mais d'exploiter pendant dix mille heures dans dix centrales. Histoire de s'en faire une idée aussi exacte que possible.

Ensuite: bâcher. Passer à plus intéressant, plus utile, plus nécessaire. Passer à plus élégant, plus subtil, plus léger (le solaire photovoltaïque, l'hydrogène, par exemple, c'est beaucoup plus futé que les marmites à vapeur nucléaires; le nucléaire, c'est bien, mais c'est tout de même un peu *épais*).

* * *

Le TGV, c'est pas mal. Il faut s'en payer quelques-uns. Mais pas trop. Certes, c'est du beau boulot. Très beau. Mais pas de quoi en faire *une religion* (d'ailleurs, tant que les trains feront du bruit, il faudra les considérer comme un peu minables).

* * *

Etcetera. Etcetera. Tout cela en guise d'apéritif.

Et bien le bonjour chez vous.

G. S.

pas, profite directement à l'Etat fédéral et à l'AVS, ne peuvent tenir lieu de politique en matière de prévention des maladies et accidents liés à la consommation abusive des drogues précitées (auxquels il faudrait, bien sûr, ajouter les médicaments).

DÉMOLITION DE DROITE

Toujours dans son «message» du 22 mars 1978, le Conseil fédéral avait promis de commencer sans tarder les travaux préliminaires en vue de l'élaboration d'une loi fédérale sur la prévention des toxicomanies.

De fait, le Département fédéral de l'intérieur désigne le 12 septembre 1979 un groupe de travail sur ce sujet, qui se retrouve par ailleurs inscrit dans le rapport sur les «grandes lignes» de la politique gouvernementale pour la législature 1979-83. A la fin de 1982, le Conseil fédéral envoie en procédure de consultation un rapport du groupe de travail sur ses travaux d'approche. Sauf dans la gauche politique et syndicale, ainsi que dans les milieux de la médecine sociale et préventive, le projet est très froidement accueilli: pas moins de 24 cantons, tous les partis bourgeois et les associations économiques qui leur sont proches, refusent purement et simplement d'entrer en matière. Ils y voient une intolérable ingérence de l'Etat fédéral dans les affaires sanitaires, traditionnellement du ressort cantonal, et dans la vie quotidienne et personnelle des citoyens... Comme de juste, les Groupements patronaux vaudois tempêtent contre le «mécanisme diabolique», qui pousse l'appareil législatif fédéral à l'obésité, véritable «dérèglement de son métabolisme» (service d'informations des GPV N° 1401 du 23.11.1982). Le libéral vaudois Hubert Reymond abonde dans ce sens à l'intention des lecteurs de la «Terre romande» (9.4.83). De son côté, «L'Ordre professionnel», du 1^{er} avril 1983, fait suite à la prise de position ultra-critique de l'Union suisse des arts et métiers, qui ironise sur «une nou-

SANTÉ

Aux cantons de prévenir...

Aux cantons de prévenir... et à la Confédération de les aider à guérir! C'est en effet ainsi que continuera de se présenter la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons en matière de couverture des frais médico-sociaux.

L'histoire qui nous a ramenés ainsi au point zéro mérite d'être contée; sa brièveté ne fait qu'en souligner le caractère exemplaire.

Le 18 février 1979, la quasi-totalité des cantons (seule exception Bâle-Ville) et, à trois contre deux, les citoyens rejettent l'initiative populaire des Jeu-

nes Bons Templiers (JBT) «contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance».

Dans son très bref «message» du 22 mars 1978 invitant les Chambres à recommander le rejet de l'initiative en votation populaire, le Conseil fédéral avait promis de prendre ultérieurement une série de mesures allant dans le sens préconisé par les initiateurs.

Côté tabac, on a donc vu apparaître sur les emballages le timide avertissement que l'Office fédéral de la santé publique a recopié du chirurgien général américain. Côté boissons alcooliques, les premières mesures relatives à la publicité extérieure ont pris effet au 1^{er} janvier dernier, malgré les hurlements des publicitaires.

Mais ces quelques restrictions apportées à la promotion de produits, dont la vente, ne l'oublions